



Nous certifions que les produits suivants : ALPHATOP; RONDOPACK; ALPHACEL; GASTROPACK; DIVIPACK; SERVIPACK; SELFIPACK; MICROPACK; ARCHIPACK; ONDIPACK

Composés de : transparent PP

Nous conseillons un stockage hors gel afin d'éviter tout risque de casse du au choc lors de la manutention.

Sont conformes aux réglementations européennes et françaises qui leur sont applicables, dans leur version en vigueur à ce jour :

En matière d'aptitude au contact alimentaire, et notamment :

- RÈGLEMENT (CE) No 1935/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE
- RÈGLEMENT (UE) No 10/2011 DE LA COMMISSION du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Règlement (UE) 2020/1245 de la commission du 2 septembre 2020 portant modification et rectification du règlement (UE) N°10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- RÈGLEMENT (CE) No 2023/2006 DE LA COMMISSION du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

En matière d'environnement dans la conception et la fabrication d'emballages, et notamment :

- DIRECTIVE 94/62/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- DIRECTIVE (UE) 2018/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- Décret 98-638, abrogé par le décret 2007-1467 et reclassé dans la partie réglementaire du code de l'environnement: articles R543-42 à R543-52
- NF EN 13428 Novembre 2000 - Emballage - Exigences spécifiques à la fabrication et à la composition - Prévention par la réduction à la source.
- EN 13430:2004 Août 2004 Emballage. Exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière
- EN 13431:2004 Août 2004 Emballage. Exigences relatives aux emballages valorisables énergétiquement, incluant la spécification d'une valeur calorifique inférieure minimale

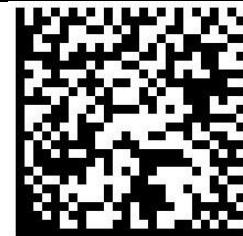
Nous déclarons que :

Le matériau référencé ci-dessus, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi, est apte :

### **Au contact de tous types d'aliments**

Facteur de correction : 1

Ratio Surface volume : Nos produits sont des produits standards destinés à tout type de contact alimentaire pour lesquels il n'est pas possible d'estimer la surface réelle en contact pour toutes les



applications. En conséquence le rapport surface en contact avec les denrées alimentaires / volume utilisé pour déterminer la conformité du matériau est de 6dm<sup>2</sup> par kg de denrée alimentaire

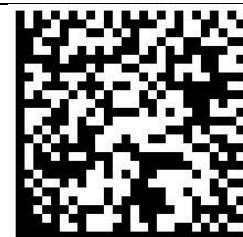
Métaux lourds (Directive 94/62 EC) : **Basé sur les tests de laboratoire.**

La durée et température de contact avec les denrées alimentaires correspondent aux conditions des essais de migration globale suivantes : (L'essai MG5 couvre également les conditions de contact décrites pour les essais MG0, MG1, MG2, MG3 et MG4. Il représente les pires conditions pour tous les simulants en contact avec des polyoléfines.)

Simulant	Durée de la migration	Température de la migration	Commentaires
Acide Acétique à 3% (B)	2 hrs	100°C	
Ethanol à 50% (D1)	2 hrs	100°C	
Huile végétale (D2)	1 hr	121°C	

L'essai MG5 couvre également les conditions de contact décrites pour les essais MG0, MG1, MG2, MG3 et MG4. Il représente les pires conditions pour tous les simulants en contact avec des polyoléfines.

<b>MG0</b>	30 min à 40 °C	Tout contact avec des denrées alimentaires à des températures basses ou à la température ambiante et pendant une courte durée ( $\leq$ 30 minutes).
<b>MG1</b>	10 j à 20 °C	Tout contact à l'état congelé et à l'état réfrigéré.
<b>MG2</b>	10 j à 40 °C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.
<b>MG3</b>	2 h à 70 °C	Toute condition comprenant le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum, non suivie d'un entreposage de longue durée à température ambiante ou à l'état réfrigéré.
<b>MG4</b>	1 h à 100 °C	Applications à haute température pour tous les simulants à une température maximale de 100 °C..



26240 BEAUSEMBLANT

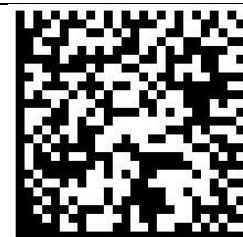
<b>MG5</b>	soit 2 h à 100 °C ou à la température de reflux, soit 1 h à 121 °C	Applications à haute température à une température maximale de 121 °C
------------	--	---

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau transparent PP peut contenir les substances suivantes soumises à restrictions :

Numéro référence	Numéro CAS	Substances :	LMS (mg/kg)
66350	85209-93-4	phosphate de 2,2'-méthylènebis (4,6-di-tert-butylphényl)lithium	SML = 5mg/kg
39925	129228-21-3	3,3-bis(méthoxyméthyl)-2,5-diméthylhexane	SML = 0,05mg/kg
39815	182121-12-6	9,9-bis(méthoxyméthyl)fluorene	SML = 0,05 mg/kg
55910	736150-63-3	Glycerides, Castor Oil mono-hydrogenates, Acetates	SML =60 mg/kg
39090	/	N,N-bis(2-hydroxyethyl)alkyl (C8-C18)amine	SML(T) = 1,2 mg/kg expressed as tertiary amine
39120	/	N,N-bis(2-hydroxyethyl)alkyl (C8-C18)amine hydrochlorides	SML = 1,2mg/kg
68320	2082-79-3	octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate	SML = 6 mg/kg
/	553-54-8	lithium benzoate	SML = 0,6mg/kg as Lithium
38560	7128-64-5	2,5-bis(5-tert-butyl-2-benzoxazolyl)thiophene	SML = 0,6 mg/kg
66360	85209-91-2	2,2'-methylene bis(4,6-di-tert-butylphényl) sodium phosphate	SML = 5 mg/kg
38507	/	cis-endo-bicyclo[2.2.1]heptane-2,3-dicarboxylic acid, salts	SML = 5mg/kg
45704	/	cis-1,2-cyclohexanedicarboxylic acid, salts	SML = 5mg/kg
/	557-05-1	zinc stearate	SML = 5mg/kg as Zinc
/	7429-90-5	aluminium	SML = 1mg/kg as Aluminium

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau transparent PP peut contenir les additifs à double fonctionnalité suivants :

Numéro E	Numéro CAS	Nom Additif :
E470a	/	sodium, potassium and calcium salts of fatty acids (E470a)



26240 BEAUSEMBLANT

E471	/	mono and diglycerides of fatty acids (E471)
E551	7631-86-9	silicium dioxide (E551)
/	/	glycerol monostearate
E470	1592-23-0	calcium stearate
/	/	calcium salts of fatty acids
E475		polyglycol ester of fatty acids
		Not Applicable

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau **transparent PP** peut contenir les matériaux recyclés suivants :

- Non concerné

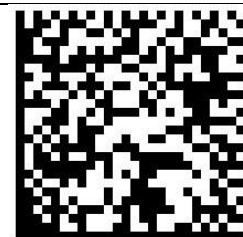
Pour les emballages contenant du carton, fibre végétale ou papier, veuillez trouver ci-dessous les tests de migration spécifiques réalisés selon les recommandations et règlements applicables :

*Produit non concerné par les tests des papiers, cartons ou fibres végétales*

Substance	N° de CAS		
Non concerné			

Références concernées :

Désignation	Famille	Reference
BOITE TRANSLUCIDES 125CC	ALPHATOP	ATP0125
COUVERCLE PPNAT ASS CREUSE D220	RONDOPACK	CVASC220H05
COUVERCLE PPNAT ASS CREUSE D220	RONDOPACK	CVASC220H25
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE1015CC	ALPHACEL	CL1000TPE
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 1000	ALPHACEL	CL1000TPP
BARQ SCELLABLE TRANSLUC.1015CC	ALPHACEL	CL1000TPV
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE1200CC	ALPHACEL	CL1200TPPE
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE1440CC	ALPHACEL	CL1500TPE
BARQ SCELLABLE TRANSLUC.1500CC	ALPHACEL	CL1500TPV
BARQUETTE SCELLABLE TRANSLUCIDE	ALPHACEL	CL180TP
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 250CC	ALPHACEL	CL250TP
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 250CC	ALPHACEL	CL250TPE
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 375CC	ALPHACEL	CL375TP
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 375CC	ALPHACEL	CL375TPE
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 500CC	ALPHACEL	CL500TP
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 480CC	ALPHACEL	CL500TPE
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 500CC	ALPHACEL	CL500TPV
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 550CC	ALPHACEL	CL550TPE
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 640CC	ALPHACEL	CL650TPE
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 730CC	ALPHACEL	CL750TP
BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 730CC	ALPHACEL	CL750TPE



26240 BEAUSEMBLANT

BARQ SCELLABLE TRANSLUCIDE 730CC	ALPHACEL	CL750TPV
BARQUETTE SCELLABLE TRANSLUCIDE	ALPHACEL	CLTP1500
BARQUETTE SCELLABLE TRANSLUCIDE	ALPHACEL	CLTP2000
BARQUETTE PP SCELLABLE 2300 CC	ALPHACEL	CLTP2300
COUVERCLE BARQ.SCELL.GM	ALPHACEL	COV1500TP
COUVERCLE POUR MCL PETIT FORMAT	ALPHACEL	CVMCL0310TP
COUVERC.TRANSLUCIDE MCL MOYEN PP	ALPHACEL	CVMCL0910TP
COUVERCLE POUR MCL GRAND FORMAT	ALPHACEL	CVMCL2500TP
COUVERCLE ALPHACEL PO	ALPHACEL	CVTP500
BARQUET.SCEL.TRANS1010CC 75P/SAC	ALPHACEL	MCL1020TP
BARQUETTE SCELL.TRANSLUCI. 945CC	ALPHACEL	MCL1020TP2C
BARQUETTE SCELL.TRANSLUCID 125CC	ALPHACEL	MCL125TP
BARQUETTE SCELL.TRANSLUCI.1510CC	ALPHACEL	MCL1520TP
BARQUETTE COMPART.40/60 - 1500CC	ALPHACEL	MCL1520TP2C
BARQUETTE SCELL.TRANSLUCI.2010CC	ALPHACEL	MCL2020TP
BARQUETTE SCELL.TRANSLUCID 210CC	ALPHACEL	MCL210TP
BARQUETTE SCELL.TRANSLUCI.2461CC	ALPHACEL	MCL2500TP
BARQUETTE SCELL.TRANSLUCID 310CC	ALPHACEL	MCL310TP
BARQUETTE SCELL.TRANSLUCID 510CC	ALPHACEL	MCL510TP
BARQUETTE SCELL. TRANSLUCID 760CC	ALPHACEL	MCL760TP
BARQUETTE SCELL. TRANSLUCID 910CC	ALPHACEL	MCL910TP
COUVERCLE PR GN2P PP	GASTROPACK	COV2
COUVERCLE PLAT PP TRANSPAR-GN1/4	GASTROPACK	COV4H17
COUVERCLE POUR GN1/4	GASTROPACK	COV4T
COUVERCLE POUR GN8 -20° +120° C	GASTROPACK	COV8T
COUVERCLE PR BARQUETTE OBLONGUE	DIVIPACK	CVBOH
BOL TORSADE PP NAT 400C	SERVIPACK	BOL400T
COUVERCLE ASSIETTE CARREES AC160	SERVIPACK	COVAC160
COUVERCLE BOL350	SERVIPACK	COVB350
COUVERCLE PERCE POUR BOL350	SERVIPACK	COVB350TR
COUVERCLE PR BOL500 VERSION HAUT	SERVIPACK	COVB500
COUVERCLE PP PLATEAU PR2CPA	SELFIPACK	CVPR2CPA
PACK2000 - 1000 GR	MICROPACK	MP1000
NOUVELLE MICROPACK	MICROPACK	MP1001
PACK2000 - 2 COMPARTIMENTS	MICROPACK	MP1002CT
PAGK2000 - 1500 GR	MICROPACK	MP1500
NOUVELLE MICROPACK	MICROPACK	MP1501
NOUVELLE MICROPACK	MICROPACK	MP1550
NOUVELLE MICROPACK	MICROPACK	MP2010
PACK 2000 - 375 GR	MICROPACK	MP375
PACK 2000 - 500 GR	MICROPACK	MP500
NOUVELLE MICROPACK	MICROPACK	MP600
PACK2000	MICROPACK	MP650
PACK2000 - 750 GR	MICROPACK	MP750
NOUVELLE MICROPACK	MICROPACK	MP900



26240 BEAUSEMBLANT

BOITE 1000CC	ARCHIPACK	BCK1000TP
BOITE 1500CC	ARCHIPACK	BCK1500TP
BOITE 250CC	ARCHIPACK	BCK250TP
BOITE 500CC	ARCHIPACK	BCK500TP
BOITE 750CC	ARCHIPACK	BCK750TP
FOND BCK1000PR RECONDITIONNEMENT	ARCHIPACK	XBCK1000TPC30
FOND BCK1050PR RECONDITIONNEMENT	ARCHIPACK	XBCK1050TPC30
FOND BCK1500PR RECONDITIONNEMENT	ARCHIPACK	XBCK1500TPC30
FOND BCK1550PR RECONDITIONNEMENT	ARCHIPACK	XBCK1550TPC30
FOND BCK2000PR RECONDITIONNEMENT	ARCHIPACK	XBCK2000TPC30
FOND BCK2500PR RECONDITIONNEMENT	ARCHIPACK	XBCK2500TPC30
FOND BCK250 PR RECONDITIONNEMENT	ARCHIPACK	XBCK250TPC30
FOND BCK375 PR RECONDITIONNEMENT	ARCHIPACK	XBCK375TPC30
FOND BCK500 PR RECONDITIONNEMENT	ARCHIPACK	XBCK500TPC30
FOND BCK750 PR RECONDITIONNEMENT	ARCHIPACK	XBCK750TPC30
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1000CC	ONDIPACK	OK1000
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1000CC	ONDIPACK	OK1050
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1000CC	ONDIPACK	OK1050PMC
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1000CC	ONDIPACK	OK1051
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1200CC	ONDIPACK	OK1200
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1220CC	ONDIPACK	OK1252
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1500CC	ONDIPACK	OK1500
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1500CC	ONDIPACK	OK1500PMC
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1500CC	ONDIPACK	OK1501
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1500CC	ONDIPACK	OK1505
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1400CC	ONDIPACK	OK15052C
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1350CC	ONDIPACK	OK15053C
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1800CC	ONDIPACK	OK1800
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 250CC	ONDIPACK	OK250
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 2500CC	ONDIPACK	OK2505
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 250CC	ONDIPACK	OK250PMC
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 250CC	ONDIPACK	OK251
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 375CC	ONDIPACK	OK371
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 375CC	ONDIPACK	OK375
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 375CC	ONDIPACK	OK375PMC
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 430CC	ONDIPACK	OK430
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 500CC	ONDIPACK	OK500
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 500CC	ONDIPACK	OK500PMC
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 500CC	ONDIPACK	OK501
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 560CC	ONDIPACK	OK560
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 600CC	ONDIPACK	OK600
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 700CC	ONDIPACK	OK700
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 750CC	ONDIPACK	OK750
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 760CC	ONDIPACK	OK760
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 800CC	ONDIPACK	OK800



BOITE COUVERCLE CHARNIERE 800CC	ONDIPACK	OK800PMC
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 800CC	ONDIPACK	OK801
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 830CC	ONDIPACK	OK830
ALPHATOP COUVERCLES H10- 1000 CC	ALPHATOP	ATP1000H10
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1000CC	ONDIPACK	OK1050MAP
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 1000CC	ONDIPACK	OK1050MEP
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 500CC	ONDIPACK	OK500MAP
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 500CC	ONDIPACK	OK500MEP
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 800CC	ONDIPACK	OK800MAP
BOITE COUVERCLE CHARNIERE 800CC	ONDIPACK	OK800MEP
BOITE 250CC	ARCHIPACK	BCKTP251PMC
BOITE 375 CC	ARCHIPACK	BCKTP371PMC
BOITE 500CC	ARCHIPACK	BCKTP501PMC
BOITE 750CC	ARCHIPACK	BCKTP751PMC
BOITE 1000CC	ARCHIPACK	BCKTP1001PMC
BOITE 1500CC	ARCHIPACK	BCKTP1501PMC
COUVERCLES PO ARCHIPACK	ARCHIPACK	COVBCK1M30PMC
COUVERCLES GO ARCHIPACK	ARCHIPACK	COVBCK2M30PMC

Toutefois la garantie ne peut s'étendre :

- à toutes modifications ultérieures de la composition du produit visé par la présente déclaration, par addition de substance quelle qu'en soit la nature ;
- à une mise en œuvre pouvant conduire à un matériau dénaturé ;
- à un usage inadéquat des matériaux ;
- à la vérification de la compatibilité réciproque du matériau et des denrées conditionnées, qui est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur de l'emballage procédant au conditionnement des denrées conditionnées au regard de son processus industriel et de la composition de ces denrées, et notamment de la non-modification des caractères organoleptiques des denrées conditionnées.

L'utilisation au niveau industriel ou commercial des produits faisant l'objet de la présente déclaration est subordonnée à la vérification de leur conformité aux normes en vigueur ainsi que de leur conformité technique par rapport à l'emploi auquel ils sont destinés.

Ce certificat est destiné à être délivré aux clients et utilisateurs qui en feront la demande.

Cette déclaration prend effet à partir de la date figurant ci-dessous pour une durée maximale de trois ans. Elle annule toute déclaration antérieure. Elle sera modifiée lorsqu'interviendront des changements substantiels dans la fabrication du produit, en mesure de changer certaines conditions essentielles requises par la conformité, ou lorsque les références réglementaires susmentionnées seront modifiées.



Fait à Beausemblant, Le 05/01/2023

Abdellaoui Djamel  
Responsable Qualité



P.S : Détail des éléments sur lesquels est basée cette déclaration :

- . Attestation(s) des fournisseurs de matières premières : Yes  
(Composant le matériau objet de l'attestation)
- . Analyse de métaux lourds : Yes
- . Analyse de migration globale : Yes
- . Analyse de migration spécifique (substances soumises à limitation) : Yes
- . Présence de matériaux recyclés suivant règlement 282/2008, No
- . Présence de matériaux actifs ou intelligents suivant règlement 450/2009 No
- . Autres :